

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS473

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 19

Substituer aux alinéas 2 et 3 les trois alinéas suivants :

« II. - La loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites est ainsi modifiée :

« 1° L'alinéa 13 de l'article 10 est supprimé.

« 2° Après la date : « 1^{er} janvier 2015 » , la fin du II de l'article 16 est supprimée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.